



**New York, le** lundi 28 décembre 2009

**Concerne : Rapport Parlementaire N° 1687**  
**Par porteur spécial et courrier électronique**

Monsieur Bernard Acoyer,  
Président de l'Assemblée Nationale  
126 rue de l'Université  
75 355 Paris 07 SP

Monsieur le Président,

Je me permets de vous adresser le présent courrier en mon nom personnel et en ma qualité de Gérant de la Société Dom-Tom Défiscalisation SARL. En effet, mon nom de naissance (*Jacques Michel Sordes*) est cité dans un rapport parlementaire n°1687 daté du 10 juin 1999 « *sur la situation financière, patrimoniale et fiscale des sectes, ainsi que sur leurs activités économiques et leurs relations avec les milieux économiques et financiers* ».

Ce rapport parlementaire, malgré son ancienneté, reste accessible sur le site de l'Assemblée Nationale, notamment aux adresses suivantes :

- ⇒ <http://www.assemblee-nationale.fr/dossiers/sectes/r1687p1.asp>
- ⇒ <http://www.assemblee-nationale.fr/dossiers/sectes/r1687p2.asp>

Préalablement, je tiens à vous informer que je n'ai jamais été consulté, ni même entendu, à l'occasion de l'élaboration de ce rapport parlementaire. J'en ai toujours contesté la réalité et je me défends avec la plus grande fermeté d'avoir entretenu ou d'entretenir des relations avec quelque secte que ce soit.

C'est ainsi, par exemple, que j'ai assigné le journal l'Express devant la 17<sup>e</sup> Chambre Correctionnelle du TGI de Paris dont un de ses journalistes avait simplement reproduit le passage du rapport parlementaire où je suis cité sans avoir jamais pris contact avec moi avant publication. Le Tribunal m'a donné raison et le Magazine « L'express » n'a pas fait appel de la décision de condamnation du journal, du Directeur de la publication et du journaliste.

Par ailleurs, en raison de l'immunité dont bénéficient les parlementaires en vertu de l'article 26 de la Constitution de la V<sup>ème</sup> république, je n'ai pas été en mesure de faire valoir mes droits lors de la publication initiale de ce rapport parlementaire.

Les propos relatifs à mon sujet qui figurent dans ce rapport de 1999, présentent un caractère erroné ou résultant d'une interprétation incorrecte des faits dans les « notes blanches » des fonctionnaires des « Renseignements Généraux » qui ont servi à l'élaboration de ce rapport parlementaire.

Il est évident que ces propos portent gravement atteinte à mes intérêts, et notamment au droit reconnu à chacun, sur le fondement de l'article 9 du Code civil, au respect de sa vie privée.

En effet, ce rapport parlementaire est reproduit ou cité sur de nombreux sites Internet, notamment accessibles aux URL suivantes :

<http://www.voltairenet.org/article7130.html>  
<http://www.prevensectes.com/rap1687a.htm>  
<http://xenu.com-it.net/txt/guyard02.htm>,  
<http://www.regard.eu.org/Sectes/TXT.complet.sectes2/SRMLACDS.html>

Ces sites Internet me présentent ainsi comme **directement impliqué dans un « centre de formation : Vital Harmony »** apparenté à un mouvement sectaire, dont l'objet serait d'« **arnaquer** » les participants, susceptible de pratiquer illégalement la médecine, et comme faisant usage d'un « **numéro**



*d'immatriculation pour un numéro d'agrément, et à en faire état dans des documents publicitaires, contrairement aux dispositions de l'article L. 920-6 du code du travail ».*

Il convient de préciser, à cet égard, que « Vital Harmony », « *centre de formation* » auquel ce rapport parlementaire fait référence, était un simple centre de remise en forme dirigé, à l'époque, par mon épouse américaine, Claude Bardin, qui recevait des célébrités politiques et artistiques du monde entier (*sans doute une des raisons qui a attiré sur elle bien des jalousies*).

Depuis cette date, cette dernière est malheureusement décédée d'un cancer généralisé qui faisait suite à une grave dépression. Les médecins ont émis l'idée que celle-ci était la conséquence des nombreuses attaques et des persécutions qu'elle avait subies après la publication du premier rapport parlementaire sur les Sectes en 1996. Notamment, elle a dû faire face à des visites de gendarmes qui, devant ses clients, venaient accompagner les perquisitions de la DNEF diligentées par la CIPS (*Commission Interministérielle Contre les Sectes*). Mon action d'aujourd'hui a aussi pour objectif de lui faire reconnaître une certaine réhabilitation morale, même à titre posthume.

Je suis aussi décrit dans ce rapport parlementaire comme « *un escroc sous le coup d'enquêtes policières* ». A l'évidence ce n'est pas le cas car je n'ai jamais été inquiété et mon Casier Judiciaire est toujours vierge, non seulement en France, mais aussi dans tous les pays du monde.

Or il semblerait que c'est parce que j'avais tenté de prendre la défense de mon épouse dans une émission télévisée sur les sectes animée par Christophe de Chavanne sur TF1 qu'à mon tour j'ai été dans le collimateur des « Renseignements Généraux » et très hâtivement considéré comme appartenant à un mouvement sectaire, ce qui n'a pourtant jamais été le cas.

Désormais, je me trouve dans l'impossibilité de faire supprimer la référence à mon nom auprès des éditeurs des sites Internet reproduisant ce rapport parlementaire, soit parce que ces sites sont exploités de façon anonyme, soit parce que ces éditeurs opposent le fait que le rapport émane de l'Assemblée Nationale, présupposant qu'il ne peut contenir que des informations fondées.

C'est sur base de ces publications Internet que j'ai été récemment victime d'un odieux chantage d'un haut fonctionnaire du Ministère des Finances qui a tenté de m'extorquer par voie d'Email d'un de ses complices, la somme de 2,5 millions d'euros, alors que j'étais à mon domicile américain en train de diriger mes Société Américaine (Voir ci-joint copie d'un dossier que je viens de transmettre à Madame la Ministre des Finances et à Monsieur le Ministre du Budget).

Ayant été victime d'une tentative d'extorsion de fonds de plus de 2 millions de dollars par un haut fonctionnaire du Ministère des Finances alors que j'étais sur le territoire américain, le FBI de New York est donc compétent et sera saisi par moi de ces faits dont mes entreprises et moi-même sommes les victimes. Les fonctionnaires américains m'ont expliqué qu'ils allaient certainement, dans le cadre d'une coopération Internationale, transmettre le dossier à leurs collègues du FBI-LEGAT - PARIS FRANCE.

Aujourd'hui, compte tenu de l'ancienneté de ce rapport parlementaire, et des informations erronées qu'il comprend, je souhaite que vous interveniez pour faire cesser enfin les différentes atteintes à mes droits et intérêts qui subsistent via internet, notamment, par le biais de sites Internet de tiers comme cela vient d'être le cas avec ce haut fonctionnaire d'Etat.

Pendant la même période, j'ai subi de graves dommages dans mes affaires par le biais de la Chambre des Indépendants du Patrimoine qui m'ont gravement calomnié en publiant sur le site Internet une lettre diffamatoire de Georges Thomas, le fonctionnaire dont j'ai fait mention ci-dessus.

Je vous précise que ce n'est pas moi qui ai jamais cherché à entrer en contact avec cet individu. Cette mise en relation s'est faite par l'intermédiaire d'un autre haut fonctionnaire, Roger Goncalves, Contrôleur



Général – Mission Conseil, également au sein du Service du Contrôle général économique et financier des Ministères de l'Economie et de celui du Budget.

Celui-ci m'avait été présenté par l'un de mes anciens collaborateurs, Patrick Dupouy, qui prétend être un membre influent du Parti de la Majorité, « Franc Maçon de haut niveau d'initiation » et ami d'enfance intime de Michèle Alliot-Marie, Ministre d'Etat, garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés.

Mon objectif, de faire cesser les différentes atteintes à mes droits et intérêts qui subsistent via internet, me paraît parfaitement en phase avec le débat relatif au « *droit à l'oubli sur Internet* » lancé depuis le mois de juillet dernier par Madame Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'état à l'économie numérique.

En conséquence, je sollicite auprès de vous la suppression des paragraphes me concernant dans le rapport parlementaire n°1687 daté du 10 juin 1999 « *sur la situation financière, patrimoniale et fiscale des sectes, ainsi que sur leurs activités économiques et leurs relations avec les milieux économiques et financiers* ».

Je me tiens à l'entière disposition de celui de vos conseillers qui souhaiterait s'entretenir de cette demande avec moi ou mon Conseil, **Maître Thomas Lange, Avocat au Barreau de PARIS, DESS Propriété Industrielle & Nouvelles technologies – CUERPI - 21, rue Clément Marot • 75008 PARIS • Tél. 01 53 23 80 00 • Fax. 01 53 23 80 01 • [lange@ddg.fr](mailto:lange@ddg.fr) • Toque E 1857**

Dans l'intervalle, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma haute considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J.M. Sword', with a long horizontal line extending from the end of the signature.

Jack Michael Sword, Gérant

**Mes coordonnées aux USA :**

**Jack M. Sword - 160 Central Park South - Suite 1726 - New York – 10019 (NY) - USA**

**Essex House : +1 (212) 247-0300 (Suite 1726) - Home : +1 (646) 918-6143 - Mobile : +1 (917) 520-0167**

**Pièces jointes :**

- Le dossier adressé aux Ministère des Finances et à celui du Budget
- Copie de mon courrier à la Chambre des Indépendants du Patrimoine

**Copie de cette lettre à :**

- FBI New York
- Monsieur le Président de la République
- Monsieur le Secrétaire Général de l'Autorité des Marchés Financiers
- Chambre des Indépendants du Patrimoine et ses adhérents
- Journal « La Tribune », Alexandre Phalippou
- Madame le Ministre des Finances et Monsieur le Ministre du Budget